



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance du 24 novembre 2008**

Délibération n°2008 – 37

Convention avec le service social ASUR de l'université Rennes 1

Afin de permettre aux personnels en fonction à l'UEB de bénéficier de prestations sociales de même nature que celles qui sont accessibles aux personnels en fonction dans certaines universités il est proposé de conclure une convention avec le service social de l'université Rennes 1 (ASUR).

Les prestations ainsi offertes portent sur l'accès aux logements sociaux, les aides exceptionnelles, la fête de Noël, les aides aux vacances des enfants, la restauration.

La prise en charge de ces prestations pour la partie employeur sera imputée sur le budget de fonctionnement du service général de l'UEB.

Il est demandé au conseil d'administration un accord pour la signature de cette convention et une autorisation d'imputation des dépenses subséquentes.

Nombre de membres en exercice : 29

Vote : 27 | Refus de participer au vote : 0

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document : convention UEB-ASUR

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 26 novembre 2008